

31 mai 2024 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 31 mai 2024](#)

Prolongation du moratoire sur la création de nouvelles pharmacies

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant le moratoire sur la création de nouvelles pharmacies.

Le moratoire actuel prendra fin le 7 décembre prochain et la concentration actuelle des pharmacies reste plus élevée que la moyenne européenne, avec respectivement 42 pharmacies pour 100.000 habitants, contre 33 pour 100.000 habitants.

Le projet prévoit une nouvelle prolongation de cinq ans, jusqu'à la fin 2029.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be